

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne-
Rhône-Alpes et gendarmerie pour la zone
de défense et de sécurité Sud-Est

Décision n° 380 du 5 janvier 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie
pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

NOR : INTJ2200095S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 55155 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130624S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2022 :

Clément	Laurent	NIGEND : 176 351
----------------	---------	------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2022 :

Régnier	Mikaël	NIGEND : 204 636
----------------	--------	------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2022 :

Coffre	Vincent	NIGEND : 326 471
Bourdet	Maxime	NIGEND : 248 066
Denjean	Thomas	NIGEND : 351 318

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2022 :

Uribe	Pierre	NIGEND : 322 680
Quantin	Lucas	NIGEND : 373 136
Benedic	Quentin	NIGEND : 362 104

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 janvier 2022.

Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie d'Auvergne-
Rhône-Alpes et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est,
L. Tavel